

# Conseil National de l'O.R.L.

Paris, le 22 avril 2009

Communiqué de Presse :

## La communauté ORL s'oppose à la loi HPST

Préoccupés par le soin du malade et le respect de sa dignité, le Conseil National de l'ORL alerte les pouvoirs publics sur les retombées possibles de la loi HPST.

Aucune concertation réelle n'a été mise en place par la Commission Larcher et la nouvelle gouvernance, projetée par la loi ôte aux principaux acteurs de la médecine hospitalière leur rôle-clé dans le choix des orientations stratégiques hospitalières, et plus encore dans le choix des hommes et l'élaboration des équipes et de leur projet médical.

Le Conseil National de l'ORL tient à rappeler que l'accès des plus démunis aux soins ORL est aujourd'hui garanti par le secteur hospitalier et les praticiens libéraux de façon homogène sur la totalité du territoire français.

Par ailleurs, la menace qui pèse aujourd'hui sur le secteur conventionné à honoraires libres jette le discrédit sur des spécialistes dont une enquête récente montre que le revenu s'inscrit dans la moyenne européenne. Il est utile de rappeler que le « dépassement d'honoraires » n'a été créé que parce que les pouvoirs publics ne pouvaient faire face à l'augmentation du coût de la santé.

Enfin au-delà de la simple gestion hospitalière, ce projet instrumentalise le médecin. Il démotive les jeunes ORL en formation et retire de l'attractivité à une profession dont la démographie est défavorable alors que les besoins de santé sont en augmentation du fait de l'allongement de la vie.

Le Conseil National de l'ORL demande en préalable le retrait des amendements Bur et Prél et l'ouverture d'une large consultation avec le corps médical.



**Société Française  
d'ORL  
et de Chirurgie  
Cervico-Faciale**



**Collège Français  
d'ORL  
et de Chirurgie  
Cervico-Faciale**



**Syndicat National  
des Médecins  
Spécialisés en ORL  
et Chirurgie  
Cervico-Faciale**

**Pr. N. GARABEDIAN**  
Président du Collège Français  
d'ORL et de Chirurgie Cervico-  
Faciale

**Pr Frédéric CHABOLLE**  
Secrétaire Général de la Société  
Française d'ORL et de Chirurgie  
Cervico-Faciale

**Dr Benoît FEGER**  
Président du Syndicat National  
des Médecins Spécialisés en ORL  
& Chirurgie Cervico-Faciale